

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20251105-2025_121_BC_7-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TROIS NOVEMBRE à 14 h 00,
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port,
en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2025_121_BC_7
Attribution d'une cotisation à
l'Agence Régionale de l'Innovation
(ARI) de La Réunion.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - M. Irchad OMARJEE
- Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR -
M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI -
M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 15

ÉTAIT ABSENT(E) :

Mme Vanessa MIRANVILLE

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
28 octobre 2025

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
10/11/2025

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme
Denise DELAVANNE procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ -
Mme Laetitia LEBRETON procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR
- M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 NOVEMBRE 2025

AFFAIRE N°2025 121 BC 7 : ATTRIBUTION D'UNE COTISATION À L'AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION (ARI) DE LA RÉUNION.

Le Président de séance expose :

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 22 mai 2023, le Territoire de l'Ouest a validé sa participation à la gouvernance de l'Agence Régionale de l'Innovation de La Réunion (ARI), créée à l'initiative du Conseil régional avec les collectivités et les institutions professionnelles.

Cette association a pour but d'organiser et de mettre en œuvre les actions dans les domaines de l'innovation et de la recherche afin de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de spécialisation intelligente régionale (S5) dans ces domaines.

5 missions lui sont dévolues :

Mission 1 : réaliser des actions de conseil, d'analyse stratégique et de prospective au service de ses instances de gouvernance et pour le Comité Régional pour l'Innovation (CRI),

Mission 2 : participer à l'élaboration et au déploiement de la stratégie consolidée et partagée,

Mission 3 : contribuer au développement d'une innovation responsable, dans toutes ses dimensions,

Mission 4 : suivre et animer la Stratégie Régionale d'innovation, intitulée S5,

Mission 5 : accompagner les acteurs locaux dans leurs démarches de recherche et d'innovation.

L'Agence regroupe les acteurs de l'innovation de La Réunion, et se compose de 3 collèges :

- Collège des institutionnels publics

- Région Réunion,
- Département de La Réunion,
- EPCI de La Réunion,

- Le collège des acteurs socio-professionnels

- Chambres consulaires, tout organisme professionnel syndical ou socioprofessionnel

- Le collège des acteurs de l'innovation

- Université,
- Instituts de recherche,
- Pôles d'innovation
- Banque des territoires et BPI France, AFD...

Proposition :

Il est proposé que le Territoire de l'Ouest poursuive son adhésion à l'Agence Régionale de l'Innovation de La Réunion dans le cadre du développement de ses actions territoriales pour le montant suivant :

- 8 000 €

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 16/10/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 07/10/2025.

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20251105-2025_121_BC_7-DE



LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- APPROUVER l'adhésion à l'Agence Régionale de l'Innovation de la Réunion (ARI) ;**
- AUTORISER le versement d'une cotisation à l'ARI pour un montant de 8 000 € pour 2025 et dans la limite de 10 % d'augmentation pour les prochaines années.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président